

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2008

Séance du 22 février 2008

CG 08/1^{ère}/V-01

**CREATION D'UNE CRECHE-HALTE/GARDERIE
A GRISOLLES
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERROIRS DE GRISOLLES
ET VILLEBRUMIER**

Par délibération du 22 octobre 1982, l'Assemblée Départementale a décidé de subventionner les opérations de création ou d'extension des crèches/haltes-garderies communales sur les bases suivantes :

- ouverture aux enfants des communes voisines,
- dépenses subventionnables plafonnées à : 64 800 €HT,
- taux de subventionnement : 24 %.

En application de cette politique, la Communauté de Communes des Terroirs de Grisolles et Villebrumier sollicite un concours en vue de la création d'une structure d'accueil des enfants de moins de 6 ans à Grisolles, dans les conditions suivantes :

- objet des travaux : construction d'une structure multi-accueil et d'un relais assistants maternels,
- capacité d'accueil : 16 enfants,
- coût de l'opération : 631 200 €HT.

Ce projet répond à l'exigence de l'ouverture aux enfants des communes voisines et figure au contrat du Pays Montalbanais, année 2, phase 2.

De plus, il est porté par la Communauté de Communes des Terroirs de Grisolles et Villebrumier qui a intégré les politiques de la Petite Enfance dans son domaine de compétences.

En référence à la politique départementale, je vous propose d'allouer une subvention forfaitaire de 15 552 € à la Communauté de Communes des Terroirs de Grisolles et Villebrumier.

Je vous demanderais, après en avoir délibéré, de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition et le cas échéant, de voter les crédits correspondants à imputer à l'article 2041422 sous fonction 51.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Accorde à la communauté de communes des terroirs de Grisolles et Villebrumier, une subvention forfaitaire de 19 818 € pour la création d'une structure d'accueil des enfants de moins de 6 ans à Grisolles dans les conditions suivantes :
 - objet des travaux : construction d'une structure multi-accueil et d'un relais assistants maternels,
 - capacité d'accueil : 16 enfants,
 - coût de l'opération : 631 200 €HT.
- Précise que ce projet répond à l'exigence de l'ouverture aux enfants des communes voisines et figure au contrat du Pays Montalbanais, année 2, phase 2 ;
- Inscrit le crédit de paiement correspondant à l'article 2041422, sous-fonction 51 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,